
De la portée de la liberté chez Anne Conway

Francesca Francoeur*¹

¹Université Laval – 2325, rue de l'Université, Québec, Canada

Résumé

Parmi les penseurs modernes qui se sont intéressés à la liberté, l'on compte nombre de femmes dont les vues ont été trop longtemps oubliées ou négligées par l'historiographie. L'une d'entre elles, Anne Conway, dans les *Principles of the Most Ancient and Modern Philosophy* (1690), développe tout un système métaphysique qui s'édifie précisément sur le postulat de la liberté. Cette femme philosophe du XVIIe siècle, dont l'éducation philosophique s'est faite en marge de l'institution universitaire (son sexe l'en excluant d'emblée), a dialogué avec des intellectuels notables de son époque et a tenté, par son traité aussi original que brillant, d'en finir avec les problèmes auxquels se butaient la philosophie scolastique et moderne, problèmes qui concernaient aussi la définition et l'étendue de la liberté. Cette communication se propose d'analyser, de commenter et de restituer la valeur du traitement de la liberté dans l'ouvrage de Conway. Pour ce faire, il s'agira, tout d'abord, de montrer quel type de liberté est celle des êtres créés. Ensuite, les conséquences morales et physiques de la liberté seront présentées. Enfin, trois difficultés d'ordre interprétatif et conceptuel du texte de Conway seront soulevées.

*Intervenant